

## Commission Locale de l'Eau de la Midouze BILAN D'ACTIVITE 2015

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, la Commission Locale de l'Eau doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE. Ce rapport est adopté en séance plénière ou en bureau et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Le bilan d'activité 2015 vient en complément du Tableau de bord 2015, où de nombreuses informations sont reportées. Vous pouvez télécharger le tableau de bord sur le site du SAGE Midouze (<http://www.sage-midouze.fr>) dans la partie « Documents du SAGE ».

Pour mémoire, le temps dédié à l'animation du SAGE Midouze correspond à environ 0,7 ETP (Equivalent Temps Plein). L'animatrice du SAGE Midouze intervient en effet également en appui aux animatrices des SAGE Adour amont et Adour aval, ainsi que sur la cohérence inter-SAGE, sur le suivi de l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour. En 2015 un temps de travail a également été dédié à l'émergence d'une étude prospective « Adour 2050 », puis à l'appui au chargé de mission dédié.

Avec le soutien financier de :



## SOMMAIRE

---

POINTS CLES DE 2015 .....	3
ANIMATION .....	3
Missions générales .....	3
Consultation de la CLE pour avis / information.....	3
Recomposition de la Commission Locale de l'Eau et élection d'un nouveau Président.....	4
REUNIONS - 2015 .....	5
Autres réunions .....	8
2015 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE.....	9
Le suivi des actions menées sur le bassin versant de la Midouze est détaillé dans la deuxième partie du tableau de bord. ....	9

## POINTS CLES DE 2015

En 2015, l'animation du SAGE Midouze a principalement consisté :

- à poursuivre le travail sur l'étude relative à l'érosion des sols de l'amont du bassin ;
- à réaliser le tableau de bord 2015 de suivi du SAGE ;
- à suivre l'élaboration des SCOT « Landes d'Armagnac » et « Hautes Landes » ;
- à avancer sur le programme de renforcement de la ressource, notamment dans le cadre des projets de territoire à mettre en place suite à l'instruction ministérielle de juin 2015 ;
- à reconstituer la CLE suite aux élections départementales, et à élire un nouveau Président.

## ANIMATION

### ➤ Missions générales

D'une manière générale, l'animateur du SAGE de la Midouze dans sa phase de mise en œuvre est chargé de :

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE de façon directe (portage par l'Institution Adour) ou indirecte (travail en partenariat avec les structures en place sur le bassin et maîtres d'ouvrage locaux, suivi des actions engagées répondant aux objectifs du SAGE) ;
- Communiquer et informer sur l'existence et le contenu du SAGE ;
- Analyser et émettre un avis sur les dossiers de déclarations et d'autorisations loi sur l'eau ;
- la préparation (déroulement des séances, briefing amont avec le Président, dossiers examinés...) et l'organisation (réservation salle, envoi convocations, gestion du matériel...) des différentes réunions ;
- tenir le secrétariat technique et administratif du SAGE (réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents...) ;
- gérer les demandes et le suivi des différents financements ;
- réaliser les cahiers des charges et la mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, assurer le suivi des études, diffuser les résultats ;
- assister aux réunions pouvant intéresser le SAGE ;
- participer aux échanges entre animateurs SAGE et avec les autres partenaires techniques ;
- veille réglementaire ;
- la communication externe et interne (site Internet, lettre d'information, etc.).

### ➤ Consultation de la CLE pour avis / information

#### **Autorisations loi sur l'eau**

L'article R214-10 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Autorisation sont envoyés pour avis à la CLE, qui a 45 jours pour répondre. Dans le cadre des autorisations temporaires (article R214-23 du même code), la CLE a 15 jours pour rendre un avis. Ces délais courent à compter de la date de transmission des dossiers.

La CLE de la Midouze a délibéré le 27/06/2013 pour que le bureau puisse émettre un avis sur les dossiers d'autorisation en son nom, compte-tenu du délai de 45 jours à respecter.

**En 2015, 5 avis formels sur des dossiers d'autorisation ont été rendus** (cf. § « Réunions ») :

- Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : avis favorable avec remarques et une réserve relative à la carte C5, qui affiche les bassins amont du Midour et de la Douze comme étant actuellement à l'équilibre quantitatif ;
- Avis sur le PGRI Adour-Garonne 2016-2021 : avis favorable avec remarques ;
- Autorisation saisonnière de prélèvements d'eau pour l'irrigation (organisme unique Irrigadour) : avis favorable ;
- Prélèvements et rejets de la pisciculture Estalens à Nogaro : avis favorable avec remarques ;
- Réhabilitation des ouvrages n°1 et n°4 associés à l'étang du Moura (Averon-Bergelle) : avis favorable ;

### **Déclarations Lois sur l'eau**

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE. Ces dossiers de déclaration étant transmis uniquement pour information au Président de la CLE, ils sont ainsi transmis en fin de procédure, soit en général à la date d'autorisation de démarrage des travaux, ce qui ne permet pas au Président de la CLE d'alerter les services instructeurs sur l'incomplétude ou l'incohérence d'un dossier au regard de sa compatibilité avec le SAGE.

**En 2015 sur le périmètre du SAGE Midouze, 62 déclarations ont été enregistrées** (cf. tableaux en Annexe), **dont la moitié concerne des forages d'irrigation (création ou remplacement).**

### **Bilan**

L'analyse des déclarations et des dossiers d'autorisations loi sur l'eau représente une charge de travail importante pour l'animation du SAGE.

Le lien avec l'instruction des documents d'urbanisme communaux et des dossiers ICPE reste compliqué. Cependant, concernant l'urbanisme, les animateurs SAGE sont de plus en plus consultés voire associés aux démarches d'élaboration des SCOT et des PLU intercommunaux.

Les documents d'urbanisme (SCOT / PLU / cartes communales) doivent en effet être compatibles avec le PAGD, de même que les Schémas Départementaux des Carrières et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau. **Ce problème de lien entre aménagement du territoire/urbanisme et enjeux de l'eau se fait toujours ressentir au niveau national et constitue régulièrement un point de débats important.**

### ➤ **Recomposition de la Commission Locale de l'Eau et élection d'un nouveau Président**

Conformément à l'article R. 212-31 du Code de l'environnement, un représentant de la commission locale de l'eau cesse d'en être membre s'il perd les fonctions en considération desquelles il a été désigné.

Suite aux élections départementales de mars 2015, les 4 conseillers départementaux siégeant à la CLE n'ont pas renouvelé leur mandat, y compris le Président Marc PAYROS ; il convenait d'apporter les modifications nécessaires au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, et d'élire un nouveau Président.

Un nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris le 9 septembre 2015.

Réunie en séance plénière le 4 novembre 2015, la CLE a élu comme nouveau président M. Paul Carrère, conseiller départemental landais du canton Pays Morcenais Tarusate.

## REUNIONS - 2015

### CLE du 5 février 2015

#### Ordre du jour

##### ✓ **Recomposition du bureau**

Suite aux élections municipales de mars 2014, et au nouvel arrêté de composition de la CLE du 10 décembre 2014, il convenait d'élire 2 nouveaux membres au bureau de la CLE, messieurs Jean Duclavé (Gers) et Xavier Larrat (Landes) n'étant plus membres de la CLE.

MM. Pierre Cazères (Maire d'Espas et représentant pour la Communauté de Communes du Bas Armagnac) et Jean-Michel Augré (Maire de Cazaubon représentant pour la Communauté de Communes du Grand Armagnac) ont été élus à l'unanimité pour leur succéder.

##### ✓ **Adoption du bilan d'activités 2014**

##### ✓ **Actualités : consultation de la CLE à venir sur le projet de SDAGE 2016-2021, présentation des compétences GEMAPI**

##### ✓ **Présentation des résultats de l'année 4 de l'étude BRGM sur les nappes du plio-quaternaire**

Pauline CORBIER, du BRGM Aquitaine, a présenté les résultats de l'année 4 de l'étude BRGM sur les nappes du plio-quaternaire. Suite à cette présentation, La CLE a acté la nécessité d'acquérir des connaissances complémentaires sur ces nappes, avec une priorité sur le secteur Gouaneyre / Estampon et souhaite qu'un courrier soit adressé en ce sens au BRGM, à la DREAL et à la Région Aquitaine.

Le courrier a été adressé le 25 mars 2015, et il semblerait qu'une suite positive soit donnée à la demande de la CLE Midouze.

#### Délibérations

Sans objet.

### Bureau du 10 mars 2015

Le bureau s'est réuni le 10 mars 2015 pour rendre des avis sur plusieurs dossiers. Une première partie de réunion s'est tenue conjointement avec le bureau de la CLE Adour amont afin d'échanger en inter-SAGE sur les projets de SDAGE<sup>1</sup> et de PGRI<sup>2</sup> Adour-Garonne 2016-2021.

##### ✓ **Avis sur le projet de SDAGE 2016-2021 et le PDM associé : délibération 2015.01**

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO) sur le projet de SDAGE Adour-Garonne 2016-201 et son PDM, assorti des remarques techniques jointes à la présente délibération et d'une réserve sur la carte C5, qui affiche les bassins amont du Midour et de la Douze comme étant à l'équilibre - hors prise en compte des projets de renforcement du soutien d'étiage – ce qui n'est pas le cas, ces bassins présentant un déficit de ressource en eau respectivement de 1,6 et 2,7 Mm3. Le bureau de la CLE s'inquiète fortement de l'affichage d'une telle carte dans un document de planification tel que le SDAGE.

##### ✓ **Avis sur le projet de PGRI 2016-2021 : délibération 2015.04**

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO) sur le projet de PGRI Adour-Garonne 2016-2021, assorti des remarques techniques jointes à la présente délibération.

<sup>1</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>2</sup> Plan de Gestion du Risque Inondation

✓ **Avis sur la demande d'autorisation de la pisciculture Estalens à Nogaro : délibération 2015.02**

Vu la compatibilité du projet avec le PAGD du SAGE :

- qualité du rejet supérieure à la qualité du milieu récepteur et à la classe de qualité « bonne » du SEQ-Eau pour les altérations,
- substitution du pompage en nappe profonde utilisée notamment pour l'alimentation en eau potable (nappe des sables infra-molassiques) par des pompages de surface,

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions (SEPANSO, Fédération de pêche des Landes) sur le projet de forages et déplacement du rejet de la pisciculture Estalens à Nogaro (32), assorti des remarques ci-après :

Le bureau souligne l'importance que soit fixées dans l'arrêté d'autorisation les normes de qualité du rejet et leurs modalités de suivi ainsi que le suivi du débit rejeté et les volumes prélevés. De même, une attention particulière doit être portée à la sécurisation du rejet au niveau sanitaire aquacole et biologique.

✓ **Avis sur la demande d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau d'irrigation – campagne estivale 2015 : délibération 2015.03**

Vu la compatibilité du projet avec le PAGD du SAGE :

- Amélioration de la connaissance et meilleure gestion de l'irrigation
- Respect des volumes prélevables
- Suivi et respect des débits réglementaires (plan de crise)
- Non augmentation des surfaces irriguées

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau donne un avis favorable à la demande d'autorisation saisonnière pour les prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur le sous bassin de l'Adour pour la campagne 2015, à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO).

## CLE du 4 novembre 2015

### Ordre du jour

- ✓ **Modification de la composition de la CLE suite aux élections cantonales**
- ✓ **Modification des règles de fonctionnement pour mise à jour**
- ✓ **Réélection du président**

M. Paul Carrère, conseiller départemental des Landes (canton du Pays Morcenais Tarusate), vice-président du conseil départemental des Landes en charge de l'administration générale et de l'environnement et président de l'Institution Adour est élu à l'unanimité pour succéder à M. Marc Payros à la Présidence de la CLE.

- ✓ **Election des vice-présidents**

M. Vincent LESPERON, maire de Saint-Yaguen, élu à la Communauté de Communes du Pays Tarusate et Président du syndicat de rivière du bassin de la Midouze est élu à l'unanimité vice-président de la CLE pour les Landes.

M. Claude SILENGO, Président du syndicat intercommunal d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze, est élu à l'unanimité vice-président de la CLE pour le Gers.

## ✓ Reconstitution du bureau



Collège 1
Monsieur Paul CARRERE, Président de la CLE
Monsieur Vincent LESPÉRON, Vice-Président (40) de la CLE
Monsieur Claude SILENGO, Vice-Président (32) de la CLE
Monsieur Jean François BROQUERES
Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE
Monsieur Jean-Michel AUGRE
Monsieur Pierre CAZERES
Collège 2
Chambre d'Agriculture des Landes
SEPANSO Landes
Fédération de pêche des Landes
Collège 3
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
Direction Départementale des Territoires du Gers
Agence de l'Eau Adour Garonne

## ✓ Information sur les Projets de territoire

Parmi les dispositions pour atteindre le bon équilibre quantitatif des masses d'eau, au-delà des économies d'eau et d'une gestion rigoureuse de l'existant - qui sont incontournables -, le SAGE prévoit la construction de 4 réservoirs de soutien d'étiage structurants : Mondebat et Gaube pour la vallée du Midour et du Ludon, et Bergon et Tailluret pour la vallée de la Douze.

Or une instruction ministérielle du mois de juin 2015 impose désormais aux maîtres d'ouvrage de bâtir un projet de territoire pour pouvoir prétendre au financement de nouveaux ouvrages par l'Agence de l'eau, notamment afin de garantir une concertation optimale autour de ces projets. L'Agence de l'eau a présenté en séance les fondements de ce que doit être un projet de territoire.

## ✓ Présentation du Projet de territoire du Midour

Afin d'avancer sur le projet de réservoir de Mondebat, il est présenté à la CLE ce que pourraient être les contours d'un projet de territoire « Midour » (périmètre : vallée du midour et affluents, concertation large, comité de pilotage « ad-hoc », etc.). Sur la base des éléments présentés, la CLE délibère favorablement et à l'unanimité (délibération 2015.05) sur :

- le portage par l'Institution Adour du projet de territoire,
- la création d'un comité de pilotage local pour élaborer le projet de territoire.

## ✓ Présentation de l'étude prospective Adour 2050

La démarche prospective Adour 2050 dans laquelle s'est engagée l'Institution Adour, aux côtés de l'Agence de l'Eau et des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, est présentée à la CLE. Cette étude vise à comprendre et anticiper, par l'intermédiaire d'un travail collectif, les enjeux et les impacts futurs des changements climatiques et globaux sur la ressource en eau à l'échelle du bassin de l'Adour.

Contact : Emilien Jouve ([adour2050@institution-adour.fr](mailto:adour2050@institution-adour.fr)).



### Autres réunions

Le tableau suivant indique les réunions auxquelles l'animatrice du SAGE a participé spécifiquement pour le SAGE Midouze.

Nota : apparaissent en gras les réunions initiées par le SAGE Midouze

Date	Objet / Détail	Lieu
7/01/2015	Réunion inter-SAGE bassin de l'Adour	Bayonne
8/01/2015	Réunion de travail avec l'OEBA : finalisation du tableau de bord 2014	Mont-de-Marsan
12/01/2015	Réunion de travail avec la DDTM40 dans le cadre de l'étude nationale ONEMA sur l'impact cumulé des plans d'eau (organisation journée terrain du 24/02/2015)	Mont-de-Marsan
16/01/2015	Réunion de travail sur la perspective d'une étude prospective Adour 2050	Pau
22/01/2015	Echanges et présentation du SAGE avec le technicien rivière du syndicat du Midou et de la Douze	
2/02/2015	Réunion Technique sur les lagunes	Cère
5/02/2015	<b>Commission Locale de l'Eau de la Midouze</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
11/02/2015	Réunion de rendu du suivi de la qualité 2014 des réservoirs de soutien d'étiage	Mont-de-Marsan
12/02/2015	Réunion de travail sur la perspective d'une étude prospective Adour 2050	Pau
13/02/2015	Séminaire Changement climatique et impact sur le ressource en eau en Aquitaine	Bordeaux
24/02/2015	Journée technique « impact cumulé des plans d'eau » ONEMA/IRSTEA Visite de plans d'eau sur le bassin du Midou(r)	BV Midou(r)
10/03/2015	<b>Bureau de la CLE : avis sur le projet de SDAGE / PDM, PGRI, et sur 2 dossiers d'autorisation loi sur l'eau</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
11/03/2015	<b>Réunion des techniciens rivières du bassin de la Midouze : présentation de chaque syndicat, des statuts, des projets, échanges</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
17/03/2015	Assemblée générale de l'AGIL40 suivie d'une présentation de l'impact du changement climatique sur l'agriculture par Frédéric LEVRAULT, expert national en changement climatique pour les chambres d'agriculture	Tartas
30/03/2015	Réunion inter-SAGE bassin de l'Adour	Bayonne
14/04/2015	Réunion technique pour l'étude érosion des sols de l'amont du bassin	Conférence téléphonique
4/05/2015	Journée terrain + cadrage étude érosion des sols de l'amont du bassin	Gers
5/05/2015	<b>Comité de Pilotage Etude Erosion des sols de l'amont du bassin</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
25/06/2015	Atelier trame verte et bleue / SCOT Landes d'Armagnac	Retjons
29/06/2015	Comité technique du syndicat de rivière du Midou et de la Douze	Saint-Avit
2/07/2015	<b>Terrain prospective zone test étude érosion des sols de l'amont du bassin</b>	<b>Secteur Manciet</b>
7/07/2015	<b>Présentation sur les SAGE et le SAGE Midouze aux nouveaux élus de l'Institution Adour</b>	<b>Mont-de-Marsan</b>
21/07/2015	Réunion de travail avec l'Agence de l'Eau sur la mise en œuvre des SAGE	Délégation de Pau
22/07/2015	Réunion de travail avec l'OEBA sur le tableau de bord 2015	Mont-de-Marsan
7/09/2015	Réunion de cadrage Projets de territoire	Mont-de-Marsan
28/09/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour – préparation Comité technique n°1	Mont-de-Marsan



20/10/2015	Projet de territoire du midour – Comité technique n°1	Villeneuve de Marsan
20/10/2015	SAGE Midouze - Comité technique n°40	Villeneuve de Marsan
4/11/2015	Commission Locale de l'Eau de la Midouze	Mont-de-Marsan
16/11/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour	Mont-de-Marsan
Date	Objet / Détail	Lieu
19/11/2015	Réunion technique Etude Erosion avec SCE et AREAS	Auch
19/11/2015	1/2 journée d'échanges Département 32 : "Des bassins versants et des rivières de qualité pour le Gers : comment un syndicat peut-il agir concrètement ?"	Auch
26/11/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour – préparation Comité technique n°2	Mont-de-Marsan
1/12/2015	Journée étude érosion : suivi technique + COPIL n°4	Nogaro
7/12/2015	Projet de territoire du midour – Comité technique n°2	Villeneuve de Marsan
15/12/2015	Réunion GEMAPI DDT32 « Midour-Douze »	Nogaro
16/12/2015	Atelier « environnement » SCOT de la Haute Landes	Sabres
17/12/2015	Comité de pilotage « programme départemental en faveur des lagunes des Landes de Gascogne – bilan 2015 »	Ygos St Saturnin
30/12/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour	Mont-de-Marsan

## 2015 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE

Le suivi des actions menées sur le bassin versant de la Midouze est détaillé dans la deuxième partie du tableau de bord.

## ANNEXE : AUTORISATIONS ET DECLARATIONS LOI SUR L'EAU 2015

Les tableaux suivants listent les dossiers de déclaration et autorisations instruits au titre de la police de l'eau en 2015.

## Landes

Libellé complet du dossier	Type de procédure	Commune du pétitionnaire	Catégorie de IOTA	Rubrique principale
la création d'un forage	Déclaration	RION-DES-LANDES	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	HAUT-MAUCO	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	LAGRANGE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement et la création de forages d'irrigation	Déclaration	CARCEN PONSON	Irrigation	1.1.1.0 (D)
Réparation aqueduc RD 365 PR3+010 - commune de Geloux	Déclaration	MONT-DE-MARSAN	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	SAINT-JUSTIN	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	CAMPAGNE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT "LE CLOS SAINT-PIERRE II"	Déclaration	ANGLLET	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	BROCAS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT "LE DOMAINE DE RIGOLET" A BOUGUE	Déclaration	ANGLLET	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	BOURRIOT BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
reconstruction en souterrain ligne 90 kV Cantegrit Garein	Déclaration	TOULOUSE	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	ARTASSENX	Irrigation	1.1.1.0 (D)
reconstruction en souterrain à 90 kV de la ligne aérienne 63 kV Mont de Marsan-Roquefort	Déclaration	TOULOUSE Cedex 1	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	TOULOUZETTE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
traversée sous cours d'eau Moulin de Beyris - DN 600 Arthez le Freche	Déclaration	PAU cedex	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
Réparation ouvrage d'art RD 114 PR 6+339 - Arjuzanx- Pont MO011 40001	Déclaration	MONT-DE-MARSAN	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	BOURRIOT-BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT DU "BREUILH" A UCHACQ ET PARENTIS	Déclaration	UCHACQ-ET-PARENTIS	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
LOTISSEMENT COMMUNAL "CHANTEBRISSE" A HERRE	Déclaration	HERRE	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement de forages	Déclaration	LENCOUACQ	Irrigation	1.1.1.0 (D)
Création d'un busage sur la commune de Saint martin d'Oney	Déclaration	SAINT-MARTIN-D'ONEY	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
Aménagement de déflecteurs sur la rivière la Midouze	Déclaration	TARTAS	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
la création d'un forage AEP	Déclaration	MONT DE MARSAN	Autre	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	SAINT PERDON	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	BOURRIOT BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
démolition et reconstruction ouvrage RD 57 du ruisseau de Richelieu - Garein	Déclaration	MONT-DE-MARSAN	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	LOSSE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	ARENGOSSE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
création d'un piézomètre	Déclaration	PAU	Autre	1.1.1.0 (D)
remplacement d'un forage	Déclaration	BOURRIOT BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	SABRES	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT COMMUNAL "ANDRE TARIS II" A CACHEN	Déclaration	CACHEN	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
la création de forage	Déclaration	SAINT JUSTIN	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création de forage	Déclaration	SAINT-AVIT	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT "LE DOMAINE DE RIGOLET II" A BOUGUE	Déclaration	ANGLLET	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
Vidange du plan d'eau au lieu dit Lestage	Déclaration	VIELLE-SOUBIRAN	Plan d'eau	3.2.4.0 (D)
la création d'un forage de surveillance	Déclaration	MONT DE MARSAN	Autre	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création et le remplacement de forages d'irrigation	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement de forages	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
création d'un forage d'irrigation	Déclaration	RION-DES-LANDES	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création et le remplacement de forages d'irrigation	Déclaration	PONTONX SUR L'ADOUR	Irrigation	1.1.1.0 (D)
création de forages d'irrigation	Déclaration	BOOS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement de forages	Déclaration	URGONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement de forage	Déclaration	CREON-D'ARMAGNAC	Irrigation	1.1.1.0 (D)
PROJET DE CONSTRUCTION DE SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAÏQUES A GELOUX	Déclaration	TARTAS	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
Procédure d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau d'irrigation - campagne hivernale 2015 - 2016	Autorisation temporaire	MONT DE MARSAN CEDEX	Irrigation	1.2.1.0 (A)
Lotissement lieu-dit Le Siet	Demande de régularisation	YGOS ST SATURNIN	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
LOTISSEMENT "ANDRE TARIS" A CACHEN	Demande de régularisation	CACHEN	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
DIG Travaux d'entretien des cours d'eau du Ludon, du Midou et de la Douze - 2015-2017	DIG avec déclaration	MONT DE MARSAN CEDEX	Entretien et restauration de rivière	

## Gers

Libellé complet du dossier	Type de procédure	Catégorie de IOTA	Rubrique principale	Nom de la commune principale
Procédure mandataire été 2014	Autorisation temporaire	Irrigation		AIGNAN
Régularisation de travaux en rivières - Réaménagement de berges	Autorisation	Entretien et restauration de rivière	3.1.2.0 (A)	CAZAUBON
Procédure mandataire été 2015 - Irrigadour	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AIGNAN
Prélèvement Izaute 32005011	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	ARBLADE-LE-HAUT
Prélèvement Izaute 32390015	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	SAINT-MARTIN-D'ARMAGNAC
Prélèvement Uby 32096013	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	CAZAUBON
Prélèvement Loumé 32264005	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	MAULEON-D'ARMAGNAC
Prélèvement La Madone 22201000291	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	MORMES
Prélèvement Saule 32310002	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	PERCHEDE
Prélèvement Larrazieu 32243017	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	MAULEON-D'ARMAGNAC
Prélèvement Midouzon 32214003	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	LOUBEDAT
Prélèvement Guillombeyrie 32062002	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	BOURROUILLAN
Prélèvement Coume Longue 32214004	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	LOUBEDAT
Prélèvement Coume Longue 32434004	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	SION
Prélèvement cours d'eau 32155004	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	HOUGA
Amélioration de la continuité écologique du seuil de Marguestau	DIG avec autorisation		3.1.2.0 (A)	MARGUESTAU
Autorisation de prélèvement AEP - Forage Nogaro	Arrêté complémentaire d'autorisation	Autre	1.1.2.0 (A)	NOGARO
la réalisation de deux réserves d'eau sur le ruisseau le Charros	Déclaration	Plan d'eau	2.7.0 (D)	MONGUILHEM
Réparation de la station hydrométrique de Sorbets amont	Déclaration	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.5.0 (D)	SORBETS
Réparation du seuil de la station hydrométrique de Manciet	Déclaration	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)	MANCIET
Remplacement de sorties de drains et d'un passage busé	Déclaration	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.5.0 (D)	BOUZON-GELLENAVE
Curage ruisseau Arpena et mise à niveau de merlon par arasement depuis le Midour	Déclaration	Entretien et restauration de rivière	3.2.1.0 (D)	NOGARO
CAPBERN - Forage pour irrigation - Le Houga	Déclaration	Irrigation	1.1.1.0 (D)	HOUGA
SCEA GASSIOT BITALIS - Forage pour irrigation - Toujouse	Déclaration	Irrigation	1.1.1.0 (D)	TOUJOUSE
Réalisation d'un forage de secours	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	NOGARO
Forage - Pose d'un piézomètre - URGOSSE	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	URGOSSE
Agrandissement lac L-32-073-003	Déclaration	Plan d'eau	3.2.3.0 (D)	CAMPAGNE-D'ARMAGNAC
Création d'un plan d'eau	Déclaration	Plan d'eau	3.2.3.0 (D)	HOUGA
Forage - Pose d'un piézomètre - AIGNAN	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	AIGNAN
Forage - Pose d'un piézomètre - SION	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	SION
le seuil du moulin du Moura (S-32-022-002) à Espas	Arrêté complémentaire d'autorisation		3.1.1.0 (A)	ESPAS
Prélèvement Douze 94	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AVERON-BERGELLE
Prélèvement Midour 32094005	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	CAUPENNE-D'ARMAGNAC
Prélèvement Gioule	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	HOUGA
Prélèvement Midour 3339	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	LANNEMAIGNAN
Prélèvement Douze 20106	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AYZIEU
Prélèvements Riberette 23013 23014	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AIGNAN
Prélèvement Arros 3790	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	JUILLAC
Prélèvement Midour 3277	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	BOUZON-GELLENAVE
Prélèvement Larthé 3672	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	ARMENTIEUX
Réfection d'un réseau de drainage et comblement de fossé	Déclaration	Autre	3.3.2.0 (D)	PANJAS
Prélèvements et rejets des forages de la pisciculture	Autorisation	Autre	1.3.1.0 (A)	NOGARO